



## Tables fédérales de pensions alimentaires pour enfants de 2017

Vous pouvez utiliser les tables simplifiées mises à jour de 2017 pour déterminer un montant de pension alimentaire pour enfants à compter du 22 novembre 2017.

Il y a deux tables simplifiées pour chaque province et chaque territoire :

- Une table montre les montants mensuels de pension alimentaire pour enfants pour 1 à 4 enfants;
- L'autre table montre les montants mensuels de pension alimentaire pour enfants pour 5 enfants ou plus.

Assurez-vous d'utiliser la table qui correspond à la province ou au territoire du parent payeur et au nombre d'enfants.

Pour utiliser la table, trouvez le revenu se rapprochant le plus de celui du parent payeur. Si le revenu du parent payeur est égal ou inférieur à 150 000 \$, le montant de pension alimentaire pour enfants sera indiqué sur la même ligne que le revenu, dans la colonne correspondant au nombre d'enfants. Si le revenu du parent payeur est supérieur à 150 000 \$, veuillez consulter le tableau à la fin de la table simplifiée, pour déterminer le montant qui devrait être versé au titre de la pension alimentaire pour enfants.

Pour calculer un montant de pension alimentaire pour enfants, vous pouvez aussi utiliser les outils suivants :

- un outil pratique de **recherche en direct**;
- la **version officielle (légal) des Tables fédérales de pensions alimentaires pour enfants**.

Vous trouverez ces outils ainsi que les tables simplifiées sur le site Web du ministère de la Justice Canada, à l'adresse suivante : [www.Canada.ca/droit-de-la-famille](http://www.Canada.ca/droit-de-la-famille)

Les résultats que vous obtiendrez au moyen des tables simplifiées pourraient ne pas être exactement les mêmes que vous obtiendriez au moyen de la recherche en direct ou de la version officielle des Tables fédérales de pensions alimentaires pour enfants. La raison en est que les montants de pension alimentaire pour enfants indiqués dans les tables simplifiées sont calculés en fonction de revenus arrondis au 100 \$ près. Toutefois, les résultats obtenus seront très similaires.

Nota : Seules les tables officielles constituent un document juridique. Les tables simplifiées et l'outil de recherche en direct ne font que vous fournir des renseignements généraux pour vous aider, vous et l'autre parent, à établir un arrangement relatif à la pension alimentaire pour enfants.













**2017 Federal Child Support Amounts: Simplified Tables: Ontario**  
**Montants fédéraux de pensions alimentaires pour enfants 2017 : Tables simplifiées**

Income Revenu (\$)	Monthly Award Paiement mensuel (\$)				Income Revenu (\$)	Monthly Award Paiement mensuel (\$)			
	No. of Children Nbre d'enfants					No. of Children Nbre d'enfants			
	1	2	3	4		1	2	3	4
144000	1255	2007	2609	3101	149500	1296	2071	2690	3198
144100	1256	2008	2611	3103	149600	1296	2072	2692	3200
144200	1256	2009	2612	3105	149700	1297	2073	2693	3201
144300	1257	2011	2614	3106	149800	1298	2075	2695	3203
144400	1258	2012	2615	3108	149900	1298	2076	2696	3205
144500	1259	2013	2617	3110	150000	1299	2077	2698	3207
144600	1259	2014	2618	3112	.	.	.	.	.
144700	1260	2015	2620	3113	.	.	.	.	.
144800	1261	2017	2621	3115	.	.	.	.	.
144900	1262	2018	2623	3117	.	.	.	.	.
145000	1262	2019	2624	3119	.	.	.	.	.
145100	1263	2020	2626	3121	.	.	.	.	.
145200	1264	2021	2627	3123	.	.	.	.	.
145300	1264	2022	2629	3124	.	.	.	.	.
145400	1265	2024	2630	3126	.	.	.	.	.
145500	1266	2025	2632	3128	.	.	.	.	.
145600	1267	2026	2633	3130	.	.	.	.	.
145700	1268	2027	2635	3132	.	.	.	.	.
145800	1268	2028	2636	3133	.	.	.	.	.
145900	1269	2029	2638	3135	.	.	.	.	.
146000	1270	2030	2639	3137	.	.	.	.	.
146100	1271	2031	2641	3139	.	.	.	.	.
146200	1271	2032	2642	3140	.	.	.	.	.
146300	1272	2034	2644	3142	.	.	.	.	.
146400	1273	2035	2645	3144	.	.	.	.	.
146500	1274	2036	2647	3146	.	.	.	.	.
146600	1274	2037	2648	3147	.	.	.	.	.
146700	1275	2038	2650	3149	.	.	.	.	.
146800	1276	2039	2651	3151	.	.	.	.	.
146900	1277	2041	2653	3153	.	.	.	.	.
147000	1277	2042	2654	3154	.	.	.	.	.
147100	1278	2043	2656	3156	.	.	.	.	.
147200	1278	2044	2657	3158	.	.	.	.	.
147300	1279	2045	2659	3159	.	.	.	.	.
147400	1280	2046	2660	3161	.	.	.	.	.
147500	1280	2048	2662	3163	.	.	.	.	.
147600	1281	2049	2663	3165	.	.	.	.	.
147700	1282	2050	2665	3166	.	.	.	.	.
147800	1283	2051	2666	3168	.	.	.	.	.
147900	1283	2052	2668	3170	.	.	.	.	.
148000	1284	2053	2669	3172	.	.	.	.	.
148100	1285	2054	2670	3174	.	.	.	.	.
148200	1286	2055	2672	3175	.	.	.	.	.
148300	1286	2056	2673	3177	.	.	.	.	.
148400	1287	2058	2675	3179	.	.	.	.	.
148500	1288	2059	2676	3181	.	.	.	.	.
148600	1289	2060	2678	3182	.	.	.	.	.
148700	1289	2061	2679	3184	.	.	.	.	.
148800	1290	2062	2681	3186	.	.	.	.	.
148900	1291	2063	2682	3187	.	.	.	.	.
149000	1292	2065	2683	3189	.	.	.	.	.
149100	1293	2066	2684	3191	.	.	.	.	.
149200	1293	2067	2686	3193	.	.	.	.	.
149300	1294	2069	2687	3194	.	.	.	.	.
149400	1295	2070	2689	3196	.	.	.	.	.



<b>Monthly Award/Paiement mensuel (\$)</b>			
<b>One Child/ Un enfant</b>	<b>Two Children/ Deux enfants</b>	<b>Three Children/ Trois enfants</b>	<b>Four Children/ Quatre enfants</b>
<b>1299 plus 0.72%</b> of income over \$150,000	<b>2077 plus 1.20%</b> of income over	<b>2698 plus 1.46%</b> of income over	<b>3207 plus 1.76%</b> of income over
<b>1299 plus 0,72%</b> du revenu dépassant 150 000\$	<b>2077 plus 1,20%</b> du revenu dépassant 150 000\$	<b>2698 plus 1,46%</b> du revenu dépassant 150 000\$	<b>3207 plus 1,76%</b> du revenu dépassant 150 000\$